



Fédération des chambres  
de commerce du Québec

Montréal, le 2 juillet 2013

Consultations sur les sociétés à capital de risque de travailleurs  
Direction de la politique de l'impôt  
Ministère des Finances  
140, rue O'Connor  
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Lettre transmise via courriel à l'adresse : [consultationsLSVCC-SCRT@fin.gc.ca](mailto:consultationsLSVCC-SCRT@fin.gc.ca)

---

**Objet : Consultations sur les sociétés à capital de risque de travailleurs**

---

À qui de droit

Permettez-nous d'abord de vous remercier de nous donner l'occasion d'exprimer de nouveau notre point de vue au sujet des nouvelles règles fiscales devant régir les sociétés à capital de risque de travailleurs (SCRT) en prévoyant l'élimination graduelle du crédit d'impôt fédéral relatif à une SCRT pour ces sociétés. La Fédération des Chambres de Commerce du Québec (FCCQ) a déjà exprimé des réserves lors d'un communiqué émis le 22 mars dernier. À l'analyse plus en profondeur et après consultation de son membership, elle a pu prendre la mesure de l'apport significatif des fonds de travailleurs au développement économique du Québec et tient à appuyer le maintien des règles fiscales les régissant et demande aux autorités du gouvernement fédéral d'annuler ses intentions qui consistaient à remplacer le crédit d'impôt relatif à une SCRT par des programmes en matière de capital de risque.

Cette position résulte des consultations et discussions que nous avons eues avec nos membres composés de près de 150 chambres de commerce et 1200 entreprises du Québec. La FCCQ représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Elle peut donc s'enorgueillir de véhiculer fidèlement les intérêts économiques en jeu compte tenu qu'elle représente le plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec.

Conséquemment, nous croyons primordial de rappeler à votre intention les apports essentiels des fonds de travailleurs au développement économique du Québec et à l'enrichissement de tous les québécois. Les faits parlent d'eux-mêmes.



### ***Une précieuse source de financement pour les entrepreneurs***

- Près de 750 millions investis chaque année dans les entreprises à impact économique québécois
- Des investissements dans 2 239 entreprises québécoises dont près de 1 800 entreprises de 100 employés et moins
- Un financement à long terme et non garanti, ce qui solidifie le bilan financier de l'entreprise
- 70 % des entreprises financées par le Fonds se trouvent en région

### ***Un levier économique de création d'emploi***

- Les gouvernements tirent aussi des bénéfices de ces fonds.
- Selon une étude de 2010 de SECOR KPMG et de "Regional Data Corporation", les gouvernements récupèrent les crédits fiscaux accordés aux actionnaires de ces fonds à l'intérieur de trois ans en moyenne, grâce à l'accroissement de l'activité économique.
- L'épargne investie dans les entreprises a permis la création ou la sauvegarde de près de 500 000 emplois depuis 1990

### ***Un allié complémentaire aux partenaires financiers privés et institutionnels***

- Le financement fourni par les fonds de travailleurs représente du capital complémentaire à celui offert par les banques aux nouvelles entreprises.
- Les institutions bancaires se montrent plutôt favorables à la présence de ces solutions de financement, car cela a pour effet de solidifier le bilan des PME en plein démarrage.
- Plusieurs des membres de la FCCQ ont pu compter sur ces fonds pour s'engager en affaires en misant sur les outils offerts par les fonds ;
  - Financement subordonné aux autres institutions financières traditionnelles, ce qui renforce la solidité financière des entreprises financées.
  - Du capital sans exigence de garantie

### ***Une solution d'épargne rentable et essentielle à de nombreux québécois***

- 600 000 épargnants, soit environ 15 % de la population active
- 200 000 actionnaires n'ont pour véhicule d'épargne que le REER des fonds de travailleurs
- Les actionnaires proviennent de la classe moyenne : 2 830 \$ de contribution annuelle moyenne
- 50% des actionnaires sont non syndiqués
- Contrairement aux fonds de travailleurs hors Québec, les actionnaires des fonds de travailleurs québécois demeurent actionnaires jusqu'à leur retraite
- Parmi les épargnants du Fonds ayant contribué à un REER pour la première fois, 80% d'entre eux se sont ensuite tournés vers des solutions offertes par les autres institutions financières.

### ***Un apport à l'amélioration de la littératie financière des travailleurs***

- Responsabilisation des travailleurs face aux enjeux d'épargne : 36% des actionnaires ont d'abord investis dans des fonds de travailleurs pour un REER et ensuite 80% d'entre eux ont ensuite acheté des REER ailleurs
- Meilleure compréhension de l'importance de la rentabilité et la survie des entreprises. On a assisté à une diminution des conflits de travail depuis 30 ans : en 1983, il se perdait 2,4 millions de jours-personnes en conflits de travail comparativement à 411 000 en 2011

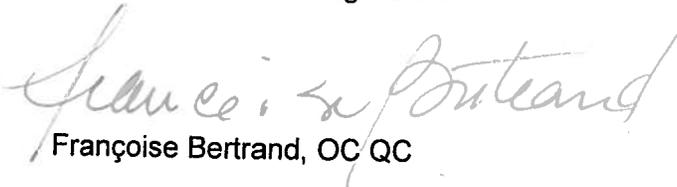
### ***Piste d'amélioration : Un apport plus dirigé en vue faciliter les capacités d'exportation des entreprises***

Au-delà des biens fondés économiques du maintien des dispositions régissant les fonds de travailleurs, nous croyons utile de soumettre à votre attention une piste d'amélioration qui devrait être davantage considérée. Notre économie repose en très grande partie sur ses exportations. Il importe donc que nos outils financiers en favorisent le développement afin de diversifier nos exportations en appuyant les entreprises à fort potentiel vers notamment les États-Unis et les économies émergentes (BRICS et autres).

Les fonds des travailleurs ont déjà emprunté cette voie, mais il y aura lieu dans les années à venir à poursuivre et à accentuer cette approche.

Nous vous remercions de nouveau de votre attention et osons croire que les biens fondés économiques du maintien des dispositions relatives aux fonds des travailleurs vous conduiront à réviser vos intentions et permettront aux fonds de travailleurs de poursuivre leur travail de développement économique.

La Présidente-directrice générale



Françoise Bertrand, OC QC